

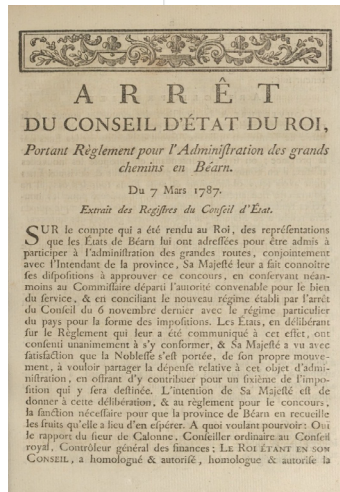
Ce droit qui n'était pas (encore) administratif : Le(s) droit(s) de l'administration sous l'Ancien Régime

Les recherches menées par le Professeur Jean-Louis Mestre, prolongeant celles d'une partie de la doctrine publiciste du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècles, ont mis en lumière l'existence d'un droit propre à l'administration d'Ancien Régime. Une telle approche rompt avec celle, plus traditionnelle, selon laquelle le droit administratif, indissociable de la juridiction administrative, suppose une séparation des pouvoirs et des autorités administratives et judiciaires, séparation réalisée seulement après 1789. Or, précisément, c'est le contentieux des communautés de Provence

qui a permis à Jean-Louis Mestre de mettre en lumière un droit administratif provençal constitué de règles précises et contraignantes à l'égard des administrés. À sa suite, les travaux de plusieurs historiens du droit public ont permis de démontrer que les institutions de l'ancienne monarchie évoluaient dans un ensemble de règles encadrant l'exercice de leurs prérogatives et protégeant, dans une certaine mesure, les droits des agents et des administrés afin de maintenir, autant que possible, l'équilibre entre l'intérêt général et le respect des droits des particuliers.

Partant de l'hypothèse, réaliste, que l'administration d'Ancien Régime a aménagé un cadre juridique pour agir et qu'elle produisait donc des normes, le colloque a pour ambition de questionner les textes normatifs issus des administrations, tant au niveau de leur préambule que de leur dispositif, afin de déterminer leur caractère impératif, leur force contraignante, leur esprit et les principes qui les animent. Il ne s'agit plus de s'interroger sur la réalité du droit de l'administration d'Ancien Régime, mais plutôt d'en découvrir l'économie et, au-delà, de chercher à savoir comment, et jusqu'où, la monarchie

s'est limitée ou a été limitée par le droit. Cette démarche doit permettre d'aller au-delà du régime politique et de la concentration du pouvoir qui lui est propre, d'accepter la réalité du droit produit et observé par les institutions royales, provinciales ou municipales afin de caractériser leur régime administratif. Il s'agit, à terme, d'éclairer l'ordre juridique dans lequel agissaient les administrateurs et les administrés de l'Ancien Régime et de réfléchir à la position qu'occupait l'État royal au sein de cet ordre.



Logis du Roy Square Jules Bocquet - Amiens



Sous la direction scientifique de Cédric GLINEUR

Contact :
cedric.glineur@u-picardie.fr
sabine.leriche@u-picardie.fr



Louis XIV tient une séance au Conseil d'État (Anonyme, Château de Versailles)

Ce droit qui n'était pas (encore) administratif : Le(s) droit(s) de l'administration sous l'Ancien Régime

15 et 16 septembre 2022

Université de Picardie Jules Verne
Logis du Roy
Square Jules Bocquet - Amiens

Jeudi 15 septembre 2022

Après-midi

13h30

Accueil des participants

14h00

Ouverture du colloque

Allocution d'ouverture

Florence JAMAY,

Doyen de l'UFR de droit et de science politique de l'Université de Picardie Jules Verne,

Propos introductifs

Cédric GLINEUR,

Professeur d'histoire du droit à l'Université de Picardie Jules Verne
et directeur du CEPRISCA

Le droit des institutions judiciaires

Sous la présidence de **d'Albert RIGAUDIERE**
Membre de l'Institut

14h30-15h

Virginie LEMONNIER-LESAGE,

Professeure d'histoire du droit à l'Université de Bourgogne :

« *Les arrêts de règlement des parlements «intéressant à l'administration publique »* »

15h-15h30

Jean-Baptiste SANTAMARIA,

MCF-HDR d'histoire médiévale à l'Université de Lille :

« *Les Chambres des comptes, matrices d'un droit administratif à la fin du Moyen Âge ?* »

15h30-16h

Arnaud LE GONIDEC,

Docteur en histoire du droit de l'Université de Toulouse, Post-doctorant à l'Université de Picardie :

« *Les arrêtistes de la Cour des Aides et l'émergence du droit fiscal* »

16h-16h30

Discussions

17h30-18h

Visite de la cathédrale

Vendredi 16 septembre 2022

Matin

Le droit des institutions administratives

Sous la présidence de **Grégoire BIGOT**
Professeur d'histoire du droit à l'Université de Nantes

9h30-10h

Nicolas SCHAPIRA,

Pr d'histoire moderne à l'Université de Paris-Nanterre :

« *Administration d'Ancien Régime et logique domestique* »

10h-10h30

Paul CHAUVIN-HAMEAU,

MCF d'histoire du droit à l'Université de Tours :

« *le pouvoir réglementaire ministériel à travers l'exemple des actes du Secrétaire d'État à la guerre de Louis XIV à Louis XVI* »

10h30-11h

Sébastien EVRARD,

MCF-HDR d'histoire du droit à l'Université de Lorraine :

« *Le droit de la procédure contentieuse des intendants* »

11h30-12h

Sophie SEDILLOT,

MCF d'histoire du droit à l'Université de Picardie :

« *L'application des règlements royaux par les assemblées provinciales (1787-1790)* »

12h-12h30

Discussions

12h30-14h

Déjeuner

Comité scientifique :

Grégoire BIGOT • Professeur d'histoire du droit • Université de Nantes

Cédric GLINEUR • Professeur d'histoire du droit • Université de Picardie

Anthony MERGEY • Professeur d'histoire du droit • Université de Paris Panthéon-Assas

Jean-Louis MESTRE • Professeur émérite d'histoire du droit • Université d'Aix-Marseille

Albert RIGAUDIERE • Membre de l'Institut

Katia WEIDENFELD • Professeure d'histoire du droit • École des Chartes

Vendredi 16 septembre 2022

Après-midi

Les domaines du droit administratif

Sous la présidence de **Christine MENGES-LE PAPE**
Professeur d'histoire du droit à l'Université de Toulouse

14h-14h30

Anne-Sophie CONDETTE-MARCANT,

MCF d'histoire du droit à l'Université de Paris Panthéon-Assas :

« *L'uniformisation du droit des travaux publics en question* »

14h30-15h

Thomas BOULLU,

MCF d'histoire du droit à l'Université de Strasbourg :

« *La nature administrative du droit des transactions en matière d'impositions indirectes* »

15h30-16h

Karine DEHARBE,

MCF d'histoire du droit à l'Université de Nice :

« *La taille sous l'Ancien régime, un champ d'expérimentation fondamental pour la construction de principes fondateurs* »

16h-16h30

Jérôme PIGEON,

MCF d'histoire du droit à l'Université de Caen :

« *La jurisprudence fiscale des intendants* »

16h30-17h00

Discussions

17h00-17h30

Conclusions

Katia WEIDENFELD,

Pr d'histoire du droit à l'École des Chartes